



Mon voisin fait une fenetre avec vue chez moi

Par **NICOROY**, le **11/05/2009** à **20:26**

Bonjour,
MON VOISIN FAIT CONSTRUIRE 1 ETAGE AVEC 1 FENETRE AINSI Q UNE TERRASSE AVEC UNE PORTE VITRE DONNANT SUR MON JARDIN . JE NE VAI PLUS ETRE TRANQUILLE CHEZ MOI COMMENT FAIRE ?

Par **Marion2**, le **11/05/2009** à **20:56**

Bonsoir,
Merci de ne pas écrire en majuscules, c'est très déplaisant à lire...
A quelle distance de la mitoyenneté se trouve cette construction ?
Renseignez-vous auprès de votre mairie pour savoir s'il a bien déposé un permis de construire et si ce permis a été accepté...
Cordialement.

Par **NICOROY**, le **11/05/2009** à **21:16**

MERCI DE VOTRE REPONSE IL Y A BIEN UN PANNEAU DE PERMIS DE CONSTRUIRE
LA DISTANCE G NE SAIS MAIS IL YA 1 PETIT CHEMIN DE 2 METRE ENTRE LES 2 TERRAIN, ET LA MAISON DOIT ETRE A 3 OU 4 METRE du chemin

Par **Marion2**, le **11/05/2009** à **21:25**

Il faut aller au service d'urbanisme de votre mairie et demander la distance à respecter pour la

pose de fenêtre et (ou) baie vitrée par rapport à la mitoyenneté.

Par **NICOROY**, le **11/05/2009** à **21:27**

merci

Par **augustin**, le **12/05/2009** à **10:43**

La mairie pourra vous renseigner sur l'implantation du bâtiment pas rapport à la limite séparative dans le cadre de l'urbanisme.rnrnToutefois, si le PC a été accordé, c'est qu'il devait respecter le règlement local d'urbanisme (POS/PLU) de la commune.rnrnDonc peu de chance de ce côté, à moins qu'il y ait une erreur dans le traitement de l'autorisation accordée.rnrnD'un point de vue droit civil, il faut qu'il y ait au moins 1,90m entre la fenêtre (ou la terrasse) et la limite séparative. rnCompte tenu de l'implantation du bâtiment (3 à 4m de la limite) et de la largeur du chemin (2m), les fenêtres et la terrasse sont donc à bien plus de 1,90m de chez vous. Donc pas d'espoir non plus de ce côté là.rnrnBref, en résumé, malheureusement, il va falloir vous faire une raison et accepter ce nouveau bâtiment près de chez vous.